

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Partenariats public-privé: solution miracle?

Début septembre, Joëlle MILQUET faisait une proposition destinée, selon elle, à apporter une solution rapide et efficace au problème de l'état pitoyable des bâtiments scolaires¹. Qu'en est-il?

Société de financement, oui...

Il s'agirait de créer une société de financement et de gestion unique de construction, de rénovation et de maintenance des bâtiments scolaires, alimentée à la fois par des fonds publics et des moyens privés. Cette société, qui serait dépositaire des droits réels des bâtiments scolaires², aurait pour fonction d'organiser,

pour les écoles, une formule de leasing immobilier. Autrement dit, elle mettrait à la disposition de l'enseignement des bâtiments répondant à certaines normes contre paiement d'un loyer.

Par un appel massif au marché des capitaux, ce modèle permettrait une rénovation, voire des reconstructions massives et relativement rapides des bâtiments scolaires. Pour la Communauté française, cela équivaldrait à une opération de débudgétisation (ces montants n'étant pas repris dans le calcul de la dette).

...mais!

À y regarder de plus près, la proposition pose aussi pas mal de questions. Voici les principales:

■ Quels seraient les rapports entre la société créée et les propriétaires

de l'enseignement catholique?

Ceux-ci sont, le plus souvent, des ASBL de droit privé, généralement distinctes des pouvoirs organisateurs. Leur souci est de voir le patrimoine immobilier affecté prioritairement au projet spécifique pour lequel il a été constitué, dans le respect du projet des fondateurs.

■ L'opération sera-t-elle économiquement attractive pour le PO? À ce stade, rien ne permet de l'affirmer. L'analyse montre que le coût global de financement dans le cadre des "partenariats public-privé" pourrait être sensiblement plus élevé que celui des dispositifs actuels. Pour stabiliser le coût à charge des PO, l'intervention - directe ou indirecte - de la Communauté française devrait donc augmenter substantiellement. La SNCB, par exemple, vient de

qu'est-ce donc que...

Le Fonds Communautaire de Garantie des Bâtiments Scolaires

Ce fonds concerne tous types de travaux, mais principalement les extensions, les constructions. L'école emprunte à une banque, la Communauté française sert de garante et couvre les intérêts au-delà de 1,25%. Les dossiers transitent d'abord par le Service des Investissements de l'Enseignement Catholique (SIEC), qui les défend à l'Administration et ensuite au Conseil de gestion du Fonds de Garantie des Bâtiments Scolaires. Les délais d'attente sont actuellement de 2 à 3 ans. Les montants disponibles augmentent au fil des ans en exécution des accords de la Saint-Boniface.

Le Programme d'Urgence

Il concerne uniquement des travaux de maintien (ou de remise) en état du patrimoine. Il permet d'obtenir 70% de subsides pour le fondamental, avec un plafond d'investissement de 200.000 €¹ et 60% pour le secondaire, avec un plafond de 235.000 €. Ces montants, indexés chaque année, peuvent même atteindre 500.000 € pour les bâtiments transférés dans les SPABSC. Le solde peut être emprunté aux conditions prévues par le Fonds de garantie.

Les demandes passent obligatoirement par le SIEC, qui opère une sélection des dossiers selon l'urgence, en collaboration avec la Commission inter-caractère de la Communauté française et l'Administration. La programmation des dossiers est annuelle et les montants disponibles augmentent d'année en année en application des accords de la Saint-Boniface. Les délais pour l'approbation d'un projet sont actuellement d'environ 6 mois.

Le Programme de Travaux de Première Nécessité

Il concerne uniquement des travaux de maintien en état du patrimoine. Il est très proche du Programme d'Urgence: 70% des investissements pour le fondamental, 60% pour le secondaire et 10% supplémentaires s'il s'agit d'un établissement en D+. Il s'en distingue, toutefois, par une différence dans le montant des plafonds et dans le traitement prioritaire de certains travaux. Le montant des investissements est de maximum 62.000 € (86.700 € pour les écoles en D+). Il est question, à terme, de fusionner les deux programmes.

Toutes ces demandes sont évidemment soumises à une série de conditions. L'aide d'un architecte est requise et les règles relatives aux marchés publics sont d'application.

Les primes régionales

Les Régions wallonne et bruxelloise proposent des services et des primes pour favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie ou procéder à des travaux de rénovation.

Voir, pour la Wallonie: <http://energie.wallonie.be>; pour la région bruxelloise: IBGE (02/775.75.75).

Les SPABSC

Les Sociétés Patrimoniales d'Administration des Bâtiments Scolaires Catholiques sont des ASBL chargées d'une gestion optimale du patrimoine scolaire et d'assurer un meilleur financement des infrastructures scolaires, grâce notamment à l'accès à un financement public. Voir **FORUM-Actualités**, mars 2005.

Le SIEC

Le rôle du SIEC (Service des Investissements de l'Enseignement Catholique) est d'aider les pouvoirs organisateurs pour tout ce qui concerne la gestion des infrastructures scolaires. Son rôle va au-delà de la simple gestion d'un dossier de construction, qui constitue néanmoins son activité principale. Voir www.segec.be/segec/siec.htm ou 02/529.04.09.

1. Pour les montants exacts, voir le SIEC.



Le partenariat public-privé est-il LA solution pour les bâtiments scolaires?

renoncer à ce type de mécanisme en raison de son coût.

■ **Faut-il agir dans l'urgence?** Les besoins sont réels et actuellement estimés à 625 millions d'euros. Mais les perspectives dégagées par les accords de la Saint-Boniface (augmentation des moyens du Fonds de Garantie et du Programme d'urgence) sont loin d'être insignifiantes. Si l'on s'en tient à ce qui est prévu, il faudra environ 10 ans pour couvrir ces besoins en sachant que ces derniers présentent un caractère évolutif, notamment dans les Hautes Écoles. Cela peut paraître long, mais ce délai n'a rien d'exceptionnel quand il s'agit de chantiers de grande envergure. À titre d'exemple, l'élaboration du projet d'une galerie commerciale à Louvain-la-Neuve (elle vient tout juste d'ouvrir ses portes) a pris 15 ans!

■ **Et qu'en est-il des SPABSC³? Quelle serait leur place dans le nouveau système?** Il apparaît clair, pour le SeGEC, que le modèle de "partenariats public-privé" pourrait être rendu compatible avec les spécificités de l'enseignement catholique en s'intégrant dans le cadre des SPABSC. Un débat interne à l'enseignement catholique devra être poursuivi relativement à l'ambition que l'on entend conférer aux SPABSC: simples entités réceptacles

de bâtiments scolaires ou sociétés de gestion active d'une politique patrimoniale?

Poursuivre la discussion

Il importe aujourd'hui de continuer le débat. Pour aboutir, il devra apporter des réponses satisfaisantes aux questions posées. La préférence du SeGEC va à l'utilisation prioritaire de la totalité des dispositions actuelles. Elles présentent un avantage financier certain pour les PO, même si les contraintes administratives et les délais sont encore (trop) importants. ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. *La Dernière Heure*, 1^{er} septembre 2005.
2. Par une formule de bail emphytéotique, par exemple.
3. Sociétés Patrimoniales d'Administration des Bâtiments Scolaires Catholiques.

24-28

Un mois sur deux, entrées libres comprendra 28 pages pour intégrer un dossier de 8 pages. L'autre mois, votre périodique comptera 24 pages.

FONDAMENTAL: UNE RENTRÉE PLUS DIFFICILE QUE PRÉVU...

Le *Contrat pour l'école* avait éveillé l'espoir, surtout dans l'enseignement fondamental: la perspective de deux comptages supplémentaires en maternel pour mieux ajuster l'encadrement aux effectifs qui gonflent progressivement; l'octroi progressif de moyens pour assurer une aide administrative aux directeurs à l'horizon 2009; le renforcement de l'encadrement dans les premières années du primaire dans les implantations de plus de 50 élèves (mesures dites "P1/P2").

Force est de constater que les couacs d'organisation de cette rentrée ont entamé l'optimisme mesuré qui avait pu être suscité. Nous ne rentrerons pas dans les détails techniques¹ qui ont rendu difficile le fonctionnement des écoles. Deux grands ordres de difficultés: la manière dont les moyens complémentaires (ACS, APE, PTP) ont été attribués cette année, avec leur lot de retards dans l'envoi des documents utiles, d'informations contradictoires, d'attributions de moyens de manière parfois aberrante... et d'autre part, la mise en œuvre des mesures P1/P2.

Au vu de ces difficultés, deux revendications paraissent s'imposer.

Premièrement, remettre entre les mains des fédérations de PO - en collaboration avec les organisations syndicales - la responsabilité de la répartition des aides complémentaires. Par le passé, ces instances ont montré leur efficacité. À l'avenir, elles méritent la même confiance. Pour être cohérentes et équilibrées, ces attributions requièrent à la fois distance et proximité. Quand la distance devient trop grande, elle entraîne l'ignorance des réalités du terrain; quand elle devient trop proche, elle empêche une vue globale et évite parfois difficilement les intérêts clientélistes.

D'autre part, l'obligation d'utiliser dans les deux premières années primaires les moyens générés par cette population produit des effets contreproductifs dans les autres années. Là aussi, une confiance accordée aux responsables locaux dans une utilisation optimale des moyens en fonction des spécificités s'avère indispensable.

La rentrée 2006, c'est demain. Il est temps de faire en sorte que les promesses d'hier puissent être davantage perçues comme des réalités. ■

FRANÇOIS TEFNIN

1. Voir www.segec.be, rubrique "Actualités".